



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 520 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme (TSA) ayant atteint l'âge de 5 ans ne sont plus admissibles aux traitements fondés sur l'analyse appliquée du comportement (AAC);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents d'enfants atteints de TSA paient pour leurs thérapies de leur poche, ce qui ne fait qu'ajouter des contraintes financières aux problèmes auxquels les familles font déjà face;

CONSIDÉRANT QUE le retard ou le refus de traitements accroît l'isolement et la dépendance qu'éprouveront les enfants autistes plus tard dans la vie;

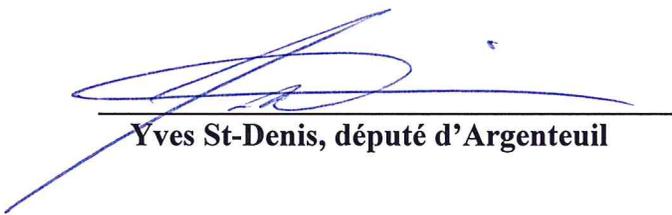
CONSIDÉRANT QU'un financement direct devrait être fourni aux parents une fois le diagnostic d'autisme reçu afin que leurs enfants puissent bénéficier de services de thérapie spécialisés, tels que l'AAC, l'orthophonie, l'ergothérapie, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les travailleurs en intégration ont besoin de formation en AAC par des analystes du comportement qualifiés et certifiés, ainsi que du soutien régulier pour pouvoir suivre les progrès et les difficultés des enfants, et que les écoles nécessitent des travailleurs supplémentaires puisqu'il n'y a souvent qu'un seul disponible pour plusieurs enfants;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons que le gouvernement du Québec facilite l'accès aux psychiatres pour l'émission d'un diagnostic dans un délai de quatre mois, qu'il fournisse un financement direct aux soins privés, qu'il recrute davantage de travailleurs en intégration pour assister les enseignants et qu'il forme des travailleurs nouveaux et existants en AAC.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Yves St-Denis, député d'Argenteuil


Date de signature de l'extrait